



**PROMOTION ANNUELLE SUR LES FILTRES
(1^{er} janvier, 2020 – 31 décembre, 2020)
Pour les points de dépôt enregistrés auprès de la SOGHU**

Programme d'incitatifs financiers

Merci pour votre enregistrement auprès de la SOGHU en tant que point de dépôt.

En guise de reconnaissance pour votre implication comme point de dépôt et pour vous encourager à augmenter la récupération des filtres, la SOGHU offre une promotion sur les filtres vous donnant droit à des incitatifs financiers.

La SOGHU remettra aux points de dépôt des subsides (incitatifs financiers) selon le poids des filtres récupérés par les récupérateurs enregistrés auprès de la SOGHU.

Comment bénéficier de cette promotion

- ✓ Soumettre une réclamation - Baril de 205L = 20,00 \$, bacs roulants de 240L = 28,00 \$ et 360L = 34,00 \$. Nous procédons avec des montants fixes qui représentent les poids moyens selon les contenants multipliés par 0,20 \$/kg.
Note - Les municipalités qui font affaires avec Laurentide re-sources inc. recevront directement de Laurentide re-sources inc. les poids (kg) recueillis et vous multipliez ce poids par 0,20\$.
- ✓ Compléter le formulaire en ligne au www.soghu.com dans la section « Points de dépôt », sous-section « Promotion sur les filtres ». Les demandes de réclamation de subsides doivent être accompagnées des fiches de recyclage remises par les récupérateurs enregistrés auprès de SOGHU.
IMPORTANT : Merci de numériser les documents afin de pouvoir les attacher au formulaire de réclamation de subsides en ligne.
- ✓ **Les réclamations devront être faites directement à la SOGHU** de façon trimestrielle, semestrielle ou annuelle dans les trente jours suivant la période choisie.
- ✓ Recevez votre paiement rapidement par transfert électronique en joignant un spécimen de chèque à votre formulaire de réclamation.
- ✓ En raison des circonstances exceptionnelles qui sont survenues en 2020, la SOGHU a pris la décision d'octroyer plus de temps à ses points de dépôts pour compléter leur réclamation quant à la promotion sur les filtres pour l'année 2020. Plutôt que le délai habituel du 30 janvier, **la SOGHU vous accorde exceptionnellement jusqu'au 30 mars 2021** pour compléter votre demande de réclamation pour vos collectes de filtres du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Merci de vérifier vos coordonnées sur notre site au www.soghu.com en faisant une recherche avec votre code postal dans la section « Points de dépôt ». Si vous découvrez des erreurs, contactez-nous pour que nous puissions mettre votre dossier à jour.

Pour toute demande d'information, merci de communiquer avec :
Nathalie Télénis
Sans frais au 1-877-987-6448 poste 226